

Bondoufle, le 24 février 2010



Modification du contrat de liquidité Cybergun

Depuis le 17 novembre 2009, la société CYBERGUN s'est substituée à l'actionnaire principal, Monsieur Jérôme MARSAC, dans le cadre du contrat de liquidité signé avec la société Octo Finances le 31 août 2007.

A la date de modification du contrat les moyens suivant figuraient au compte de liquidité :

19 399 titres
83 000,14 euros

La totalité des titres et espèces a été restituée à l'actionnaire principal. Concernant les titres, 20 000 titres avaient été versés au compte de liquidité par l'actionnaire principal.

Pour la mise en œuvre du contrat modifié, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité par la société CYBERGUN :

0 titres
50 000 euros.

Cybergun

Leader mondial du tir de loisir

Qualification Oséo « Entreprise Innovante »

Euronext Paris - Compartiment C - Code ISIN : FR0004031839 – Mnémo : CYB

Contacts Actus Finance

Analystes – Investisseurs : Jérôme Fabreguettes-Leib au 01 77 35 04 36

Journalistes : Nicolas Bouchez au 01 77 35 04 37

www.cybergun.com